Conditions Générales de la Campagne de Bons d'Achat

- 1. Choco Communications France SAS organise une campagne de bons d'achat/incitation, dans le cadre de laquelle les acheteurs (restaurants) qui accomplissent toutes les étapes de la page "Vos Premiers Pas" pourront bénéficier d'un bon d'achat d'un montant de 150€ (le "bon d'achat").
- 2. La campagne se termine le 31 décembre 2023. Toutes les étapes de la page "Vos Premiers Pas" doivent être accomplies avant le 31 décembre 2023. Les restaurants qui terminent les étapes après la date limite ne seront pas éligibles pour un bon d'achat.
- 3. Une fois que le restaurant a terminé toutes les étapes, un utilisateur ayant le rôle d'administrateur doit réclamer le bon au nom du restaurant en cliquant sur le bouton "Réclamer la récompense". Le bon sera envoyé par email à l'adresse email de l'utilisateur avec un lien généré par Tango Cards pour réclamer le bon d'achat.
- 4. L'administrateur pourra utiliser le Bon conformément aux Conditions Générales de Tango et aux conditions supplémentaires de la (des) boutique(s) en ligne sélectionnée(s). Tous ces termes et conditions sont entre le restaurant, Tango et le fournisseur respectif de la boutique en ligne, Choco n'est pas partie prenante et n'est pas responsable de ces termes et conditions.
- 5. Les utilisateurs du restaurant participent à l'action en tant qu'équipe et en participant à l'action (c'est-à-dire en accomplissant les étapes correspondantes), le restaurant et ses utilisateurs reconnaissent qu'ils ont lu, compris et accepté les présentes conditions.
- 6. Le bon n'est ni transférable, ni échangeable, ni remboursable, ni monnayable.
- 7. L'administrateur qui demande le bon garantit qu'il est autorisé à représenter le restaurant au nom duquel il agit. L'administrateur peut échanger le bon d'achat à sa seule discrétion au nom du restaurant.
- 8. Le bon d'achat est fourni en l'état. Choco n'est pas responsable des défauts ou des problèmes liés au bon d'achat et décline toute responsabilité en cas de blessures ou de dommages subis par les utilisateurs à la suite de l'utilisation ou de l'échange du bon d'achat.
- 9. Tous les coûts ou frais supplémentaires liés à l'utilisation ou à l'échange du bon d'achat au-delà de sa valeur sont à la charge exclusive du restaurant.
- 10. Si l'administrateur n'est pas en mesure ou ne souhaite pas accepter ou échanger un bon d'achat selon les conditions de Tango, le bon sera perdu et aucun argent ou substitut ne sera fourni, en tout ou en partie.
- 11. Un restaurant ne peut recevoir qu'un seul bon d'achat. Choco sera libéré de ses obligations envers le restaurant au titre des présentes CGV par l'envoi du bon à l'adresse électronique enregistrée dans le compte Choco de l'administrateur du restaurant.
- 12. Les étapes de la liste de contrôle doivent être remplies en toute honnêteté et conformément aux opérations commerciales habituelles. Choco peut disqualifier l'utilisateur qui enfreint les présentes conditions d'utilisation du bon d'achat ou qui se livre à des activités frauduleuses ou contraires à l'éthique (comme le fait de diviser une commande en plusieurs commandes dans le seul but de remplir une étape).
- 13. Choco se réserve en outre le droit de suspendre l'accès de l'utilisateur à l'application Choco ou de résilier son compte si Choco détermine que l'utilisateur agit en contradiction avec les présentes CGV ou enfreint les conditions générales de Choco pour l'application.
- 14. Toute information personnelle collectée au cours de l'incentive sera traitée pour mener à bien l'incentive et pourra être partagée avec les fournisseurs de services de Choco, tels que Tango Card, à cette fin. Pour plus d'informations, consultez l'avis de confidentialité de Choco.

15. Choco peut modifier, suspendre ou interrompre le programme ou tout aspect de celui-ci, y compris les présentes CGV, à tout moment et sans préavis.
16. Cette offre promotionnelle et ces conditions d'utilisation des bons sont régies par les lois Françaises.